

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le 1^{er} septembre

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 24 août 2023

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

M Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER

Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO

Mrs David BAUDOUIN et Nicolas BITTARD

Secrétaire :

M Alain FRITSCH a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

-Délibérations :

Reconduction du marché RGPD :

Adoption nouveaux statut SERTAD

Adoption de bonnes pratiques, pour des lavoirs en faveur de la Salamandre
tachetée

Schéma départemental de lecture publique 2023-2028 et convention de
partenariat

Subvention 2023 Pédale Saint Florentaise

-CCAS :

Contribution 2023 Fonds d'aide aux jeunes

Contribution 2023 Fonds de solidarité logement

-Questions diverses :

Parc éolien de Souvigné, vente de la maison 7 impasse du Friot, courrier de M
et Mme Gelot Cyril, poste de secrétaire, service civique.

Suite au décès de M Freddy Bergeron, Mme la Maire fait part des remerciements de Sylvie,
Kevin et Ophélie Bergeron pour les marques d'affection qu'ils ont reçues.

I DELIBERATIONS :

1) Coût d'intervention du personnel communal :

Mme la Maire fait savoir qu'il peut être nécessaire de faire intervenir les employés communaux chez des particuliers dans les cas où ces personnes, malgré des courriers envoyés en RAR, ne réalisent pas les travaux demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

Intervention : Forfait de 150 € pour une heure

Dépassement pour chaque heure suivante commencée : 50 €/heure

2) Accroissement temporaire d'activité

Mme la Maire fait savoir qu'à la Maison Peleboise, pendant l'été, il est nécessaire d'avoir du personnel supplémentaire.

Elle propose au conseil municipal de créer un emploi temporaire à la Maison Peleboise pour l'été 2023 en raison d'un accroissement saisonnier de l'activité et afin de renforcer l'équipe (cf article L 332-23 2 du CGFP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la proposition de Mme la Maire pour la saison estivale 2023.

3) Cession Chemin rural

Mme la Maire fait savoir que M SUIRE Pascal est intéressé pour acquérir la partie du chemin rural à la Guittonnerie sur Prailles séparant ses parcelles cadastrées ZD n° 23 et 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la cession pour l'euro symbolique d'une partie du chemin rural au lieu-dit la Guittonnerie.

L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

4) Déclassement de voirie communale – La Guittonnerie

Mme la Maire propose au conseil municipal le déclassement de la voie communale n°49 située à la Guittonnerie.

Ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La partie déclassée intègre le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette décision.

5) Défense incendie la Guittonnerie-La Grande D'Oiré

Mme la Maire fait savoir que la commune doit procéder à l'installation d'une outre pour la mise aux normes de la défense incendie des lieux-dits de la Guittonnerie et de la Grange d'Oiré.

Suite aux échanges avec M Christophe GUERRY, ce dernier accepte de céder la partie de terrain nécessaire à l'installation de l'outre, en contrepartie la commune s'engage à lui céder le chemin rural qui traverse sa propriété à la Guittonnerie.

La commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

6) Déclaration d'intention renouvellement marché RGPD

Mme la Maire fait savoir que le Centre de Gestion propose aux communes de se prononcer sur leur intention de renouveler le marché RGPD lancé par le CDG pour assurer la mission de délégué à la protection des données (DPD) dans le cadre du règlement général des données (RGPD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité cette proposition.

7) Modification des statuts du SERTAD

Mme la Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir adhérer à une Société Publique Locale (SPL), les statuts du SERTAD doivent être modifiés.

De plus, le budget analyse n'existant plus depuis le 1^{er} janvier 2023, il convient de supprimer la vocation facultative dans les statuts.

M CACLIN présente en détail les nouveaux statuts du SERTAD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les nouveaux statuts du SERTAD incluant ces deux modifications.

Vote à M-L : Pour 6 Contre 2 Abstention 8

8) Charte de bonnes pratiques pour des lavoirs en faveur de la Salamandre tachetée

Mme la Maire informe le conseil municipal que le SMC propose la signature d'une « Charte de bonnes pratiques pour des lavoirs en faveur de la Salamandre tachetée » dans le cadre d'une opération de protection et de mise en valeur des lavoirs qui abritent des larves de Salamandre tachetée et d'autres amphibiens (tritons, grenouilles), menacés par la disparition de leurs habitats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à signer cette charte et s'engage à la respecter et à prévenir le SMC en cas de difficultés.

9) Convention de partenariat de lecture publique

Mme la Maire présente le schéma départemental de lecture publique 2023-2028 et la convention de partenariat qui pourrait être prise entre le Département des Deux-Sèvres et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de convention et autorise Mme la Maire à la signer.

10) Demande subvention Pédale St Florentaise

Mme la Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de la part de la Pédale St Florentaise.

Après en avoir délibéré, et au vu du bilan des comptes présentés, de la participation active de la commune lors de la randonnée des châtaignes (apéritif offert par la commune, bénévoles présents), le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention à la Pédale St Florentaise. Vote à M-L Pour 1 Contre 13 Abstention 0

11) Rapports d'activités 2022

Mme la Maire fait savoir que les rapports d'activité du SERTAD, du SIEDS, de 3D Energies, de SEOLIS et de GEREDIS sont disponibles en mairie pour consultation.

II CCAS :

- Fonds d'aide aux jeunes :

Mme la Présidente demande au conseil d'administration de se prononcer sur le versement d'une aide financière en faveur du Fonds d'aide aux jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité, le versement de 500 € en faveur du FDAJ pour l'année 2023.

- Fonds de Solidarité Logement :

Mme la Présidente propose aux membres du CCAS de contribuer au versement d'une participation au titre du Fonds de solidarité logement.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité des présents et décide de participer pour un montant de 500 € pour 2023.

Mme GROLLEAU fait savoir qu'à ce jour, il n'y a pas de nouvelles des services chargés du recrutement de nouveaux services civiques.

III Questions diverses :

- Mme la Maire fait savoir que dans le cadre du projet de développement d'un parc éolien sur Souvigné, un exemplaire du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact Environnemental, pièce constitutive du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale émis par le bureau d'études OPALE, est à disposition à la mairie.
- M WATRIN fait savoir que la vente de la maison 7 impasse du Friot est entérinée pour un montant de 140 000 € à un couple de primo accédent.
- Mme la Maire fait savoir que jeudi 7 aura lieu un entretien pour le recrutement au poste de secrétaire de mairie. Deux autres personnes se sont désistées.
- Mme la Maire fait savoir que 4 lits sont disponibles. Ils peuvent être vendus pour 30 € pièces.
- Mme la Maire rappelle que la rencontre avec les habitants sur le secteur de la Perjaudière aura lieu au lavoir de la Bouquetière le samedi 23 septembre à 10 h.
- Mme la Maire fait savoir que l'épicerie va changer de gérant en début 2024. M Michel Falco, va cesser son activité fin décembre 2023 et a vendu son fonds de commerce à Mme Stéphanie Papet qui pense ouvrir début février après quelques aménagements. La commune va procéder à un nettoyage extérieur dans un premier temps, l'intérieur sera étudié par la suite.
- Fête d'été :
Mme la Maire fait savoir qu'environ 480 repas ont été délivrés.
Le feu d'artifice tiré en hommage à Freddy Bergeron, a été un succès.
- Matinée citoyenne du 16.09 :
Cette matinée aura comme thème le recyclage. Une gratiféria sera également organisée dans la cour de l'école de Prailles.

- Voiture C15 :
Il est décidé de passer le C15 au contrôle technique et ensuite voir pour la vente du véhicule.
- Dates à retenir :
 - Commission communication : 14/09 à 20 h
 - Bilan 14 juillet : 13/09 à 20 h
 - Sivos : 9/10 à 18 h 30 à Prailles
 - Prochains conseils municipaux :
6/10 – 10/11 et 8/12

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

La maire,

Le secrétaire,